

Séance publique du 4 février 2013

Öffentliche Sitzung vom 4. Februar 2013

Lorsque le vote n'est pas spécifié,
la décision a été prise à l'unanimité des voix.

*Falls das Resultat der Abstimmung
nicht angegeben ist,
ergab das Votum Einstimmigkeit.*

Le conseiller Berger demande de reporter le point 2.0 à une séance ultérieure afin de permettre aux fractions de mieux se préparer, la documentation y relative, rassemblée par le bourgmestre, n'ayant été remise aux conseillers qu'en début de séance. Le conseil refuse par 6 contre 4 voix de donner suite à cette demande.

Dans le cadre du traitement du point 2.0 Madame Pesch-Dondelinger au nom des fractions majoritaires (LSAP + CSV) propose de voter une résolution de sorte que le point 2.0 est scindé en deux parties:

2.1 : Débat sur la situation du chômage dans la commune

2.2 : Résolution sur la politique de l'emploi

L'ajout du point 3.3 à l'ordre du jour est accepté par le conseil.

1.1

Communications du collège échevinal

- Le contrat de fourniture de chaleur avec l'entreprise Cofely a été prolongé. Cette prolongation s'est faite en attendant une clarification en raison de changements des dispositions réglementaires et légales.
- Après concertation avec les communes limitrophes, il a été décidé que chaque commune demandera de signer le pacte climat avec l'Etat individuellement. La commune de Roeser a déjà fait sa demande.

La séance a lieu dans la salle des séances de la maison communale à Roeser. Elle débute à 15:00 heures et se termine à 17:17 heures. La séance est présidée par Monsieur Tom Jungen.

Die Sitzung findet im Sitzungssaal des Gemeindehauses in Roeser statt. Sie beginnt um 15:00 Uhr und endet um 17:17 Uhr. Den Vorsitz der Sitzung übernimmt Herr Tom Jungen.

Présences / Anwesende :

Eugène Berger, Guy Conrady,
Suzette Dostert-Wagener (arrive en
séance à 15:48 heures / ab 15:48 Uhr),
Sandra Flammang,
Nadine Gaasch-Brix, Tom Jungen,
Léonie Klein-Hoffmann,
Marianne Pesch-Dondelinger,
Renée Quintus-Schanen, Edy Reding,
Jean-Paul Reiter.

Absences / Abwesende :

/

Der Gemeinderat Berger bittet darum, Punkt 2.0 auf eine spätere Sitzung zu verlegen, um den Gemeinderäten die Möglichkeit zu geben, sich besser auf die Debatte vorzubereiten. Die Dokumentation zur Debatte, welche durch den Bürgermeister erstellt wurde, wurde den Gemeinderäten erst zu Beginn der Sitzung verteilt. Der Gemeinderat entscheidet mit 6 Stimmen gegen 4, dieser Anfrage nicht nachzukommen.

Im Rahmen der Debatte zu Punkt 2.0 schlägt die Gemeinderätin Pesch-Dondelinger im Namen der Mehrheitsfraktionen (LSAP + CSV) eine Resolution vor. Punkt 2.0 wird demnach in zwei Teile aufgeteilt:

2.1 Debatte über die Situation der Arbeitslosigkeit in der Gemeinde

2.2 Resolution zur Beschäftigungspolitik

Der Zusatz des Punktes 3.3 zur Tagesordnung wird vom Gemeinderat angenommen.

1.1

Mitteilungen des Schöffengerats

- Der Vertrag zur Wärmelieferung mit der Gesellschaft Cofely wurde verlängert. Die Verlängerung wurde aufgrund anstehender Veränderungen der reglementarischen und legalen Bestimmungen gemacht und um Klarheit hierüber zu bekommen.
- Nach Absprache mit den Nachbargemeinden, wurde beschlossen, dass alle Gemeinden, welche dem Klimapakt beitreten möchten, dies individuell anfragen. Roeser hat seine Anfrage bereits gemacht.

- L'introduction d'une servitude d'interdiction de lotissement et de construction décidée par le conseil communal en séance de décembre dernier a été approuvée par le Ministre de l'Intérieur. La publication et l'entrée en vigueur de la décision du conseil communal se fait momentanément.
- La crèche communale « Méckenhaischen » a reçu un agrément provisoire jusqu'au 6 janvier 2015. La crèche ouvrira ses portes le 18 février prochain. Il n'y a, pour le moment, pas de liste d'attente. La crèche communale commencera à fonctionner avec un effectif de personnel et un nombre d'enfants réduits. L'effectif et le nombre d'enfants seront augmentés peu à peu dans les mois à venir.
- Le budget 2013 a été approuvé par le Ministre de l'Intérieur.
- Les projets d'aménagement particuliers concernant des terrains dans la Grand-rue à Roeser et la modification ponctuelle « Parc Luxite » ont été approuvés.
- Die Einrichtung einer Veränderungssperre in Bauangelegenheiten, welche vom Gemeinderat im Dezember beschlossen wurde, wurde vom Innenminister genehmigt. Die Publikation und das Inkrafttreten des Verbots finden momentan statt.
- Die kommunale Kinderkrippe „Méckenhaischen“ hat eine provisorische Genehmigung bis zum 6. Januar 2015 erhalten. Die Kinderkrippe öffnet am 18 Februar. Momentan besteht noch keine Warteliste. Die Kinderkrippe öffnet mit einem reduzierten Personalbestand und mit einer begrenzten Zahl von Kindern. Sowohl der Personalbestand wie auch die Anzahl der Kinder werden nach und nach in den kommenden Monaten erhöht.
- Der Gemeindehaushalt 2013 wurde vom Innenminister genehmigt.
- Die Teilbebauungspläne betreffend ein Gelände in der Grand-rue in Roeser und die punktuelle Abänderung des Projektes „Parc Luxite“ wurden genehmigt.

1.2

Questions écrites des conseillers

- Question écrite de la fraction « Déi Gréng Réiserbann » du 29 janvier 2013 relative au débat lancé par le ministre de l'Intérieur sur la tarification de l'eau.
- Question écrite de la fraction « DP Sektoun Réiserbann » du 30 janvier 2013 relative à un projet révisé du STNF à Livange.

(voir page 25)

2.1

Débat sur la situation du chômage dans la commune de Roeser

Débat concernant les mesures en cours et les mesures projetées pour lutter contre le chômage dans la commune de Roeser.

(voir page 29)

2.2

Résolution sur la politique de l'emploi

La conseillère Pesch-Dondelinger au nom des fractions majoritaires (LSAP-CSV) propose de voter une résolution concernant la politique de l'emploi.

(voir page 33)

1.2

Schriftliche Fragen der Gemeinderäte

- Schriftliche Anfrage der Fraktion „Déi Gréng Réiserbann“ vom 29. Januar 2013 betreffend die Debatte über die Trinkwassertarifierung, welche vom Innenminister ausgelöst wurde.
- Schriftliche Anfrage der Fraktion „DP“ vom 30. Januar 2013 betreffend ein überarbeitetes Projekt des Nationalen Fussballstadions Liwingen.

(Siehe Seite 25)

2.1

Debatte über die Situation der Arbeitslosigkeit in der Gemeinde Roeser

Debatte über die Maßnahmen, welche bereits getroffen wurden beziehungsweise ausgeführt werden, um der Situation der Erwerbslosigkeit in der Gemeinde Roeser zu begegnen.

(Siehe Seite 29)

2.2

Resolution zur Beschäftigungspolitik

Die Gemeinderätin Pesch-Dondelinger schlägt im Namen der Mehrheitsfraktionen (LSAP-CSV) eine Resolution betreffend die Beschäftigungspolitik vor.

(Siehe Seite 33)

3.1

Acte notarié - cession en faveur de la Commune

Acte établi par Me Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster concernant la cession gratuite par Madame Anny BECKER, demeurant à Peppange, d'une languette de terrain sise à Peppange, dans la rue Haute, inscrite au cadastre de la commune de Roeser, section D de Peppange, numéro 593/2512, contenant 0,04 ares. L'immeuble ci-avant cédé est évalué à 30 €. La cession est faite gratuitement et dans un but d'utilité publique.

3.2

Acte notarié - Constitution de servitude

Acte établi par Me Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster concernant la constitution de servitude entre l'administration communale de Roeser et Monsieur Robert SCHILTZ, demeurant à Croissy-sur-Seine, dans le cadre du projet de réseau local d'assainissement réalisé à Livange, rue de l'Eglise.

Le propriétaire accorde au maître de l'ouvrage le droit de poser à demeure, à titre de servitude :

- une conduite d'une longueur de 10 mètres et d'un diamètre de 30 centimètres, sur le terrain ci-après : numéro cadastral 92/1959, lieu-dit «Rue de l'Eglise », contenant 56 centiares ;
- quatre conduites d'une longueur totale de 213 mètres et d'un diamètre de 16 centimètres et de 3 puits camouflés sur le terrain ci-après : numéro cadastral 95/1878, lieu-dit «Rue de l'Eglise », contenant 98,40 ares.

La constitution de servitude se fait moyennant des indemnités de dédommagement. Les pertes d'exploitation occasionnées par la pose des canalisations ou par des travaux de réparation seront remboursées suite à une évaluation faite d'après les lignes de conduite de la Chambre de l'Agriculture.

3.3

Acte notarié - Vente par la Commune

Acte établi par Me Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, concernant la vente à Monsieur et Madame TELEN-THIELEN d'une parcelle de terrain sise à Peppange, dans la rue Jean Jaminet, inscrit au cadastre de la commune de Roeser, section D de Peppange, au lieu-dit « Rue Jean Jaminet » et contenant 4,56 ares. Prix de vente : 6.840 €.

3.1

Notarielle Urkunde – Abtretung an die Gemeinde

Notarielle Urkunde von Me Jean Seckler, Notar in Junglinster, betreffend die unentgeltliche Abtretung an die Gemeinde durch Frau Anny Becker, wohnhaft in Peppingen, einer Landzunge gelegen in Peppingen, in der rue Haute, eingeschrieben im Kadaster der Gemeinde Roeser, Sektion D von Peppingen, Nummer 5932/2512, von 0,04 Ar. Das Gelände wird auf einen Wert von 30 € geschätzt. Die Abtretung geschieht unentgeltlich und im öffentlichen Interesse.

3.2

Notarielle Urkunde – Einrichtung einer Grunddienstbarkeit

Notarielle Urkunde von Me Jean Seckler, Notar in Junglinster, betreffend die Einrichtung einer Grunddienstbarkeit zwischen der Gemeindeverwaltung und Herrn Robert SCHILTZ, wohnhaft in Croissy-sur-Seine, im Rahmen des Projekts der Erneuerung des Kanalisationsnetzes in der rue de l'Eglise in Liwingen.

Der Besitzer erlaubt dem Bauherrn im Rahmen der Grunddienstbarkeit:

- eine Rohrleitung einer Länge von 10 Metern und eines Durchmessers von 30 Zentimetern auf folgendem Gelände zu verlegen: Kadasternummer 92/1959, Ortschaft „rue de l'Eglise“, Fläche: 56 Zentiar;
- 4 Rohrleitungen einer Gesamtlänge von 213 Metern und eines Durchmessers von 16 Zentimetern zu verlegen und einen Brunnen anzulegen, auf folgendem Gelände: Kadasternummer 95/1878, Ortschaft „rue de l'Eglise“, Fläche: 89,40 Ar.

Die Einrichtung der Grunddienstbarkeit geschieht mittels Zahlung einer Entschädigung. Die Verluste, welche durch die Verlegung der Kanalarohre entstehen, werden gemäß einer Schätzung, welche nach den Regeln der Ackerbaukammer erstellt wird, ersetzt.

3.3

Notarielle Urkunde – Verkauf durch die Gemeinde

Die notarielle Urkunde von Me Jean Seckler, Notar in Junglinster, sieht den Verkauf einer Parzelle gelegen in Peppingen, eingeschrieben im Kadaster der Gemeinde, Sektion D von Peppingen, im Ort „rue Jean Jaminet“, unter der Nummer 37/2635 mit einer Gesamtfläche von 4,56 Ar an Herrn und Frau TELEN-THIELEN, wohnhaft in Peppingen, vor. Verkaufspreis: 6.840 €

Il s'agit du même dossier qui avait été retiré de l'ordre du jour de la séance du 15 juin 2012 en raison d'une erreur formelle dans l'acte. Comme la nouvelle expédition n'a pu être communiquée à l'administration communale qu'en date du 1er février 2013, le dossier est ajouté à l'ordre du jour initial.

4

Convention ASFT pour l'année 2013 - Maison Relais

Convention bipartite pour l'année 2013 entre le Ministère de la Famille et de l'Intégration et la commune de Roeser déterminant la gestion de la Maison Relais de Roeser

Es handelt sich um dasselbe Dossier, welches von der Tagesordnung vom 15. Juni 2012 genommen wurde, aufgrund eines Formfehlers in der Urkunde. Da die neuerliche Zustellung der notariellen Urkunde an die Gemeindeverwaltung erst am 1. Februar 2013 erfolgen konnte, wurde das Dossier der Tagesordnung nachträglich hinzugefügt.

4

Konvention ASFT für das Jahr 2013 - „Maison Relais“

Die Konvention zwischen dem Familienministerium und der Gemeindeverwaltung regelt die Verwaltung der „Maison Relais“ für das Jahr 2013.

5.1

Subsides aux associations : allocation d'un subside extraordinaire

Allocation d'un subside de 50 € à la Ligue HMC pour son 50e anniversaire.

La Ligue Luxembourgeoise pour le Secours aux Enfants, aux Adolescents et aux Adultes mentalement ou cérébralement handicapés, a pour objectif fondamental d'améliorer le sort des personnes affectées d'un handicap mental ou cérébral et de les aider à s'adapter le mieux possible à la vie professionnelle et sociale.

5.1

Beihilfen an Vereine: Gewährung einer außerordentlichen Beihilfe

Gewährung eines außerordentlichen Zuschusses von 50 € an die „Ligue HMC“ anlässlich des 50. Geburtstages.

Die „Ligue Luxembourgeoise pour le Secours aux Enfants, aux Adolescents et aux Adultes mentalement ou cérébralement handicapés“ hat zum Ziel, das Leben von mental behinderten Menschen zu verbessern und ihnen zu ermöglichen, sich besser in das berufliche und soziale Umfeld einzupassen.

5.2

Subsides aux associations : allocation d'un subside extraordinaire

Allocation d'un subside de 150 € à l'UGDA pour son 150e anniversaire.

5.2

Beihilfen an Vereine: Gewährung einer außerordentlichen Beihilfe

Gewährung eines außerordentlichen Zuschusses von 150 € an die „UGDA“ anlässlich des 150. Geburtstages.

6.1

Budget 2013 - Modification budgétaire au service ordinaire - Alimentation de l'article 3/542/613481/99001

Alimentation de l'article 3/542/613481/99001 « Honoraires de consultance externe et d'expertise ».

Crédit budgétaire : 0,00 €

Alimentation de 11.300 €

Opération réalisée en vue du paiement d'une demande de remboursement présentée par le Ministère du Développement Durable et des Infrastructures dans le cadre de l'établissement

6.1

Haushalt 2013 – Abänderung im ordentlichen Haushalt – Speisung des Artikels 3/542/613481/99001

Speisung des Artikels 3/542/613481/99001 „Honoraires de consultance externe et d'expertise“.

Initialer Kredit : 0,00 €.

Erhöhung des Kredist um 11.300 €.

Diese Haushaltsoperation wird ausgeführt, um eine Anfrage auf Rückerstattung des Ministeriums für nachhaltige Entwicklung und Infrastruktur nachzukommen, betreffend die Kosten für die

d'un cadastre des biotopes en application de la convention signée le 20/10/2011.

Einrichtung eines Biotopkaders gemäß der Konvention, welche am 20. Oktober 2011 unterschrieben wurde.

Vote / Abstimmung		
Oui / Ja	Non / Nein	Abstention(s) / Enthaltung(en)
Guy Conrady Suzette Dostert-Wagener Nadine Gaasch-Brix Tom Jungen Léonie Klein-Hoffmann Marianne Pesch-Dondelinger Renée Quintus-Schanen Edy Reding Jean-Paul Reiter	-	Eugène Berger Sandra Flammang

6.2

Budget 2013 - Modification budgétaire au service ordinaire - Augmentation de crédit de l'article 3/850/612200/99002

Augmentation de crédit de l'article 3/850/612200/99002 « Services d'entretien et réparations des bâtiments - Programme spécifié » Crédit budgétaire : 600,00 €. Alimentation : +6.500 €.

Opération réalisée en vue de pouvoir effectuer la réparation de l'installation de volée de l'église de Roeser par le remplacement complet de l'installation pour la gestion de 4 cloches et 4 nouveaux moteurs au prix de 5.520,00 HTVA - 6.348,00 TVAC suivant l'offre présentée par la société CAMPA.

L'administration communale n'a été informée de la nécessité de réparer l'installation défectueuse qu'après le vote de budget 2013.

6.2

Haushalt 2013 - Abänderung im ordentlichen Haushalt - Erhöhung des Kredits von Artikel 3/850/612200/99002

Erhöhung des Kredits von Artikel 3/850/612200/99002 « Services d'entretien et réparations des bâtiments - Programme spécifié ». Ursprünglich vorgesehener Kredit : 600 €. Erhöhung um 6.500 €

Diese Haushaltsoperation wird durchgeführt, um Reparaturarbeiten an der Glockeninstallation der Kirche in Roeser durchzuführen. Die komplette Steuereinheit wird ersetzt zu einem Preis von 5.520 € ohne Mehrwertsteuer gemäß dem Kostenvoranschlag der Gesellschaft CAMPA.

Die Gemeindeverwaltung wurde erst nach der Aufstellung des Haushaltes 2013 über die Notwendigkeit dieser Reparatur informiert.

Vote / Abstimmung		
Oui / Ja	Non / Nein	Abstention(s) / Enthaltung(en)
Suzette Dostert-Wagener Nadine Gaasch-Brix Tom Jungen Léonie Klein-Hoffmann Marianne Pesch-Dondelinger Renée Quintus-Schanen Edy Reding Jean-Paul Reiter	Eugène Berger Sandra Flammang	Guy Conrady

7

Règlement d'inscription au service Maisons relais - Crèche de la Commune de Roeser

Nouveau règlement fixant les critères d'admission et les modalités d'inscription à la crèche de la commune de Roeser.

7

Einschreibereglement für die Dienste der Maison Relais - Kinderkrippe der Gemeinde Roeser

Neues Reglement, welches die Einschreibekriterien für die Kinderkrippe der Gemeinde Roeser festlegt.

Questions orales des conseillers

Eugène Berger :

Nous avons parlé à plusieurs reprises déjà des problèmes de voisinage dus au fait que des sociétés commerciales s'établissent dans des maisons privées dans des quartiers résidentiels. Ce problème se présente notamment à Livange, où une société d'import/export s'est établie et où les activités de cette société causent des nuisances sonores et du trafic de camion surtout les weekends. L'échevine Quintus-Schanen est déjà intervenue à plusieurs reprises, mais la situation ne semble pas avoir changée. Est-ce qu'il y a du nouveau dans ce dossier ?

Réponse de l'échevine Quintus-Schanen : A défaut de moyens d'interdire ces activités, et vu que la Police Grand-Ducale n'a jusqu'à présent pas pu constater des infractions légales, j'ai appelé à plusieurs reprises au bon sens du propriétaire des lieux. Je lui ai demandé de résilier le bail avec cette société, mais jusqu'à présent il ne l'a pas fait.

Précision du bourgmestre : Notre avocat est en train de voir s'il y a un moyen d'interdire ces activités par le biais du règlement des bâtisses. En plus le collègue échevinal a rendez-vous au Ministère du Développement durable dans les prochaines semaines dans le cadre de l'approbation de certaines modifications au règlement de la circulation. Il y aurait éventuellement une possibilité d'interdire l'accès à cette rue aux camions. Nous allons discuter cette possibilité avec les responsables du Ministère.

Nadine Gaasch-Brix :

J'ai constaté que les dates d'enlèvement des sacs « Valorlux » n'étaient pas marqués pour le mois de janvier dans le calendrier de l'année dernière. Or, le nouveau calendrier n'a été distribué que pendant la 2e semaine de janvier. Par conséquent, de nombreux habitants ont sorti leurs sacs les mauvais jours. Ne pourrait-on pas éviter ce genre de problème ?

Réponse du bourgmestre : Les données concernant l'enlèvement « Valorlux » n'étaient effectivement pas marquées dans le calendrier de l'année passée. En plus, la distribution du nouveau calendrier avait pris du retard à cause d'un problème d'impression. Vu que les dates de janvier 2014 sont déjà marquées dans le calendrier 2013, ce genre de problème ne devrait plus se reproduire.

Nadine Gaasch-Brix :

J'ai constaté qu'il n'y a pas à toutes les entrées vers la forêt de Crauthem, des panneaux renseignant si on a droit ou non de rentrer avec un cheval par exemple. Ceci équivaut aussi pour

Mündliche Fragen der Gemeinderäte

Eugène Berger:

Wir haben bereits öfters über die Nachbarschafts-probleme diskutiert, welche entstehen, wenn sich Handelsfirmen in Wohnvierteln niederlassen. Dieses Problem besteht bekanntlich in Liwingen, wo eine Import/Export Firma sich in einem Wohnhaus etabliert hat. Die Aktivitäten dieser Firma führen besonders an Wochenenden zu Lärmbelästigung und verstärktem Verkehrsaufkommen. Die Schöffin Quintus-Schanen ist bereits mehrfach eingeschritten, trotzdem hat sich die Situation nicht verändert. Gibt es Neuigkeiten betreffend dieses Problem?

Antwort der Schöffin Quintus-Schanen: Da es keinerlei Möglichkeiten gibt, diese Aktivitäten zu verbieten, und die Polizei bisher dem Geschäftsmann keinen Gesetzesverstoß vorwerfen konnte, habe ich mehrfach an den gesunden Menschenverstand des Besitzers dieses Hauses appelliert und ihn gebeten, den Mietvertrag mit dieser Firma nicht zu verlängern. Bis jetzt hat er jedoch nichts unternommen.

Präzision des Bürgermeisters: Unser Anwalt ist dabei zu prüfen, ob ein Verbot über das Bautenreglement möglich wäre. Ferner hat der Schöfferrat in den nächsten Wochen eine Unterredung im Nachhaltigkeitsministerium betreffend die Genehmigung von verschiedenen Abänderungen am allgemeinen Verkehrsreglement. Es besteht eventuell die Möglichkeit, Lastwagen den Zugang zu dieser Straße zu verwehren. Wir werden diese Möglichkeit mit den Verantwortlichen des Ministeriums diskutieren.

Nadine Gaasch-Brix:

Ich habe festgestellt, dass die Abholtermine der „Valorlux“-Abfälle von Januar 2013 nicht im Kalender des vergangenen Jahres vermerkt waren. Der neue Kalender wurde jedoch erst die 2. Woche Januar verteilt. Demnach haben viele Einwohner ihre Valorluxtüten am falschen Tag vor die Tür gesetzt. Könnte man solche Probleme in Zukunft nicht vermeiden?

Antwort des Bürgermeisters: Tatsächlich waren die Abholtermine nicht im Kalender von 2012 vermerkt. Zusätzlich konnte der neue Kalender aufgrund eines Druckproblems nicht termingerech-verteilt werden. Im kommenden Jahr kann ein solches Problem nicht mehr entstehen, da die Daten von Januar 2014 bereits im Kalender vermerkt wurden.

Nadine Gaasch-Brix:

Ich habe festgestellt, dass nicht an allen Eingängen zum Wald von Crauthem Hinweisschilder angebracht wurden, welche erklären, wer darüber fahren beziehungsweise gehen kann. Könnte man

d'autres engins, il me semble manquer un peu en cohérence.

Réponse du bourgmestre : Nous demanderons le service technique en avis, respectivement à remédier à la situation.

Sandra Flammang :

La Poste a de nombreux chantiers dans la commune de Roeser pour mettre les câbles en fibre en verre. Les maisons de la rue Hoehl à Roeser disposent encore de fosses septiques pour le moment. Est-ce qu'on n'aurait pas pu profiter des chantiers de la Poste pour enlever les fosses septiques dans cette rue ?

Réponse du bourgmestre : Ce n'est malheureusement pas possible tant que la station de pompage de la localité de Roeser n'est pas en service. Comme vous le savez, la commune de Roeser a demandé en classement d'utilité publique les terrains nécessaires à la mise en service de cette station qu'un propriétaire n'a pas voulu mettre à disposition. Il faudra attendre l'issue de cette procédure.

Sandra Flammang :

En réunion de novembre, vous aviez présenté les rapports de mesurage de la circulation que la Police avait fait dans deux rues de notre commune. Dans ces rapports il a été constaté que les infractions se font principalement pendant les heures de pointe. Savez-vous si la Police a fait davantage de contrôles à ces moments précis de la journée ?

Réponse du bourgmestre : Je ne saurai pas vous répondre à cette question. Je pense que nous allons avoir plus d'informations sur les contrôles de circulation dans la prochaine réunion du comité de prévention.

Léonie Klein-Hoffmann :

Le parcours de fitness dans la forêt de Crauthem devrait être remis en état à certains endroits. Est-ce que ces travaux pourront se faire avant le début du printemps ?

Réponse du bourgmestre : Le CIGL Roeserbann est en contact avec le garde-forestier, pour éviter que la remise en état des chemins se fasse et que demain des travaux forestiers détruiront à nouveau les travaux de remise en état. Une coordination doit se faire entre le service d'entretien et l'administration de la nature et des forêts.

überall solche Hinweisschilder anbringen, damit die Benutzer Bescheid wissen, und etwas mehr Kohärenz vorhanden ist.

Antwort des Bürgermeisters: Wir werden unseren technischen Dienst um eine Stellungnahme bitten und ggf. auffordern dies vorzunehmen.

Sandra Flammang:

Die Post hat zahlreiche Baustellen in der Gemeinde um das Glasfaserkabel zu verlegen. In der rue Hoehl in Roeser haben die Häuser noch Klärgruben. Hätte man nicht von der Baustelle in dieser Straße profitieren können um diese Klärgruben abzuklempfen?

Antwort des Bürgermeisters: Dies ist leider nicht möglich, solange die Pumpstation der Ortschaft Roeser nicht in Betrieb ist. Wie Sie wissen, hat die Gemeindeverwaltung die Prozedur der Ent eignung begonnen, für ein Gelände, welches für den Betrieb der Pumpstation notwendig ist und von dessen Besitzer nicht zur Verfügung gestellt wurde. Wir müssen den Ausgang dieses Verfahrens abwarten.

Sandra Flammang:

In der Sitzung von November hatten Sie uns den Bericht der Verkehrsmessungen, welche die Polizei in zwei Strassen unserer Gemeinde durchgeführt hat, vorgestellt. In diesem Bericht wurde festgestellt, dass die meisten Vergehen während der Hauptverkehrszeiten begangen werden. Wissen Sie, ob die Polizei verstärkt Kontrollen während der Stosszeiten durchgeführt hat?

Antwort des Bürgermeisters: Darauf kann ich Ihnen nicht antworten. Ich nehme an, dass wir nähere Informationen über die Verkehrskontrollen in der nächsten Sitzung des Präventionskomitees erhalten werden.

Léonie Klein-Hoffmann :

Der Fitnessparcours im Crauthemer Wald müsste teilweise erneuert, bzw. in stand gesetzt werden.

Antwort des Bürgermeisters: Der CIGL Roeserbann, der diese Arbeiten durchführen wird, ist in Kontakt mit dem Förster, um abzuklären, ob nicht noch irgendwelche Forstarbeiten durchgeführt werden. Es geht darum zu verhindern, dass die Instandsetzungsarbeiten dann wieder zerstört würden, also um eine Koordination zwischen den Unterhaltsarbeiten und der Natur- und Forstverwaltung.

9.1

**Postes d'aidant social -
Augmentation de la tâche**

Augmentation de la tâche de 30% à 40% de deux agents communaux.

9.1

**Posten als „aidant social“ -
Erhöhung der Arbeitszeit**

Erhöhung der Arbeitszeit von 30 % auf 40 % von zwei Gemeindeangestellten.

9.2

Séance secrète : Poste d'aidant social - Démission

Démission d'une aidante sociale avec effet au 15 février 2013.

9.2

Geheimsitzung : Posten als „aidant social“ - Rücktrittsgesuch

Rücktrittsgesuch einer « aidant social » mit Wirkung auf den 15. Februar 2013.

Suite du point 1.2 de l'ordre du jour

Fortsetzung von Punkt 1.2 der Tagesordnung



Mesdames, Monsieur,

Conformément à notre règlement d'ordre intérieur, nous vous prions d'ajouter à l'ordre du jour du prochain conseil communal le point suivant:

Questionnaire du Ministère de l'intérieur concernant la tarification de l'eau

Motivation:

A la date du 20 décembre 2012, le Ministère de l'Intérieur a fait parvenir aux bourgmestres un courrier s'intitulant *Débat concernant la tarification de l'eau au Grand-Duché du Luxembourg*. Outre des considérations concernant la tarification actuelle, le document demande aux bourgmestres de se prononcer jusqu'au 28 février 2013 au sujet de l'introduction éventuelle d'une tarification unitaire du prix de l'eau. Compte tenu qu'il incombe au conseil communal de décider de toute taxe communale, nous sommes d'avis que le conseil communal devra également être au courant de la position du bourgmestre par rapport au document en question.

Veillez accepter, Mesdames, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Nadine Brix
Conseillère Communal

Guy Conrady
Conseiller Communal



Question présentée par	Déi Gréng Réiserbann
Entrée au secrétariat en date du	30/01/2013
Objet	Questionnaire du ministère de l'Intérieur concernant la tarification de l'eau
Traitement en séance du	04/02/2013

Se référant à un courrier du 20 décembre 2012, communiqué officiellement par circulaire n° 3052 du 16 janvier 2013, par lequel le ministre de l'Intérieur et à la Grande Région a adressé entre autres aux bourgmestre du pays une documentation concernant la tarification de l'eau au Grand-Duché du Luxembourg dans le cadre d'un grand débat national qu'il entend mener à ce sujet avec tous les acteurs concernés, les conseillers Brix et Conrady sont « d'avis que le conseil communal devra également être au courant de la position du bourgmestre par rapport au document en question ».

Réponse du collège échevinal

Le collège doit constater une fois de plus que l'initiative des conseillers susmentionnés n'est pas univoque : il ne ressort pas clairement du texte s'ils désirent l'ajout d'un point à l'ordre du jour ou présentent une question écrite. Le collège en interprète la formulation comme étant une question écrite à laquelle il répond dans les formes prévues par le règlement d'ordre intérieur.

Le ministre de l'Intérieur et à la Grande Région a adressé la documentation à différents acteurs (députés, bourgmestres, présidents [de syndicats], directeurs [d'administrations]) avec l'invitation de lui faire parvenir leur réponse aux questions soulevées pour le 28 février 2013 au plus tard, les communes souhaitant (sic !) participer au débat devant communiquer leur avis au Bureau du SYVICOL, lequel est chargé de faire connaître la prise de position du secteur communal.

Le collège pour sa part n'a pas encore finalisé sa position, car il attend de prendre connaissance de la prise de position du syndicat SES comptant 22 communes syndiquées, et du syndicat STEP. En effet, il importe que la Commune de Roeser formule une position qui reprenne les arguments des syndicats ayant pour mission la gestion de l'eau et dont elle fait partie.

Pour autant l'argumentation de la position de notre commune ne doit pas se limiter à celle d'un syndicat : voilà pourquoi, le collège invite les fractions représentées au conseil communal de Roeser à lui communiquer, si elles le souhaitent, leurs arguments qui seront intégrés à la position de la Commune de Roeser, que le collège communiquera au SYVICOL. Il est bien entendu que ce document sera communiqué aux conseillers communaux.



DEMOKRATESCH PARTEI

Sektioun REISERBANN

30 janvier 2013

Monsieur le Bourgmestre,

Conformément à notre règlement interne, nous souhaitons poser la question écrite suivante:

Il nous revient que le promoteur du projet « stade/mall » à Livange aurait présenté le 26 septembre 2012 un projet révisé au Minsitres des Sports et des Classes Moyennes. Le projet n'aurait cependant pas eu de suivi au sein du conseil de Gouvernement.

Dans ce contexte nous aimerions poser les questions suivantes :

- Est- ce que des membres du conseil échevinal de Roeser ont assisté à ladite présentation ?
- Ou bien est-ce que le promoteur a présenté un nouveau projet exclusivement au conseil échevinal de Roeser ?
- Le cas échéant, quelle est la position du conseil échevinal face à ce projet révisé ?

Eugène Berger
Conseiller communal

Sandra Flammang
Conseillère communale



Question présentée par	DP Sektioun Réiserbann
Entrée au secrétariat en date du	31/01/2013
Objet	Projet révisé du STNF à Livange
Traitement en séance du	04/02/2013

Evoquant une éventuelle présentation d'un projet révisé du STNF à Livange aux ministres des Sports et des Classes Moyennes en date du présenté le 26 septembre 2012 les conseillers Berger et Flammang aimeraient savoir si les membres du collège ont assisté à ladite présentation ou si un nouveau projet leur aurait été présenté exclusivement. Ils voudraient enfin connaître la position du collège échevinal concernant ce projet révisé.

Réponse du collège échevinal

N'ayant ni assisté à la présumée présentation aux ministres et ne s'étant pas vu présenté par le promoteur de nouveau projet, le collège échevinal ne peut donc pas formuler de position au sujet d'un prétendu nouveau projet, dont il ne connaît pas la forme et le contenu.

Malgré tout le collège ne peut que réitérer son positionnement par rapport à tout éventuel projet sur le site de Livange qui devrait être suffisamment connu des conseillers suite aux nombreuses interventions à ce sujet.



Commune de Roeser

Administration communale

Séance du conseil communal du 4 février 2013

Note pour le débat au conseil communal du 4 février 2013 sur la situation du chômage sur le territoire de la commune de Roeser

Afin de pouvoir discuter sur la situation du chômage sur le territoire de notre commune, il importe tout d'abord d'analyser le taux de chômage et son évolution durant ces dernières années.

Tableau 1 : Evolution chômage 2001-2012

Année	Population active	Chômeurs	Taux de chômage en %
2001	2084	36	1,73
2005	2236	56	2,50
2007	2344	76	3,24
2008	2504	92	3,67
2009	2504	120	4,79
2010	2588	134	5,18
2011	2680	144	5,37
2012 [*]	2750	180	6,50

(*) Les chiffres de l'année 2012 sont ceux au 1^{er} décembre 2012 fournis par les services de l'ADEM, alors que les données des années précédentes sont fournies par le STATEC

Analyse du chômage et de son évolution :

En analysant les chiffres ci-dessus, on peut constater que le chômage n'a cessé d'augmenter ces dix dernières années. Longtemps en-dessous de la moyenne nationale le taux de chômage dans notre commune atteint aujourd'hui la moyenne nationale par rapport à la population active.

Une première augmentation plus importante apparaît en 2004/2005, qui devrait s'expliquer par la réforme de la législation sur les pensions d'invalidité, voire par la création de l'instrument du reclassement professionnel. Depuis lors, les salariés en reclassement externe sont inclus dans les statistiques des demandeurs d'emplois et ne sont plus considérés comme des retraités.

C'est sans surprise que la croissance la plus substantielle du taux de chômage se développe clairement depuis les débuts de la crise en 2009 et les années subséquentes.

Sur les 180 demandeurs d'emploi au 1^{er} décembre 2012 inscrits auprès de l'ADEM, il y a 96 hommes et 84 femmes, avec une proportion de 53,33% d'hommes contre 46,66% de femmes.

Débat sur la situation du chômage sur le territoire de la commune de Roeser



Il s'agit de 145 demandeurs d'emplois classiques, de 28 personnes en reclassement externe¹ et de 7 bénéficiaires du revenu minimum garanti (RMG). Il faut souligner que les personnes étant éventuellement dans un contrat à durée déterminée dans des initiatives comme Objectif Plein Emploi, Pro-Actif, Forum pour l'emploi, etc. ne font pas partie de ces 180 personnes. Il n'est pourtant pas fait de différence entre chômeurs indemnisés et non-indemnisés.

Tableau 2 : Comparaison entre l'évolution de la population totale et la population active :

Année	Population totale	Evolution en %	Population active	Evolution en %	Ration Population active - totale
2001	4655		2084		44,77%
2005	4915	+5,85	2236	+7,29	45,49%
2007	5020	+2,14	2259	+1,02	45,00%
2008	5272	+5,02	2504	+10,84	47,50%
2009	5249	-0,43	2504	0,00	47,70%
2010	5392	+2,72	2588	+3,35	48,00%
2011	5515	+2,28	2680	+3,55	48,59%
2012	5556	+0,74	2750	+2,61	49,50%
	Moyenne :	+2,62%		+4,1%	

L'analyse du tableau ci-dessus permet de constater que la croissance de la population totale de la commune s'accompagne toujours d'une croissance de la population active. Par contre, la population active augmente sensiblement plus vite que la population en général (+4,1% par rapport à +2,62%).

Sachant qu'en règle générale, les jeunes gens commencent à entrer plus tard sur le marché du travail, on retrouve deux indicateurs principaux :

- la pyramide des âges, donc la démographie de notre commune montre que les enfants et les jeunes en dessous de 25 ans sont en baisse ou en stagnation par rapport aux autres catégories d'âges jusque 65 ans (la population au dessus de 65 ans augmente aussi, mais n'a plus d'influence sur les chiffres de la population active) ;
- le taux de travail féminin et les familles où les deux parents exercent une activité professionnelle continue à augmenter (pour rappel : hommes = 53,33%) / femmes = 46,66%).

¹ Reclassement externe : ces personnes ont été déclarées inaptes à travailler sur leur dernier poste de travail, mais il leur reste suffisamment de capacités corporelles et intellectuelles pour rester disponible au marché du travail. Si poste adapté à leurs capacités n'a pu être trouvé ou créé auprès de leur dernier employeur leur contrat de travail cesse de plein droit. Ces personnes perçoivent alors soit l'indemnité de chômage, soit une indemnité d'attente qui correspond dans son montant à la pension d'invalidité à laquelle la personne pourrait prétendre par rapport aux années de cotisations. Ces personnes restent aussi longtemps dans les statistiques du chômage qu'elles n'ont pas retrouvé de nouvel emploi ou qu'elles peuvent bénéficier d'une pension ou retraite.

Débat sur la situation du chômage sur le territoire de la commune de Roeser



Tableau 3 : Catégorie d'âges des demandeurs d'emploi au 1^{er} décembre 2012

Catégorie d'âge	Nombre	Taux en %	Part à la population totale
< 25 ans	18	10,00	25%
25-29 ans	31	17,22	11%
30-39 ans	39	21,67	15%
40-49 ans	56	31,11	17%
50-59 ans	36	20,00	14%
> 60 ans	1	0,56	18%

En dehors de la population inactive (en matière d'emploi salarié), donc les enfants et adolescents en-dessous de 16 ans et les personnes âgées de plus de 65 ans (âge légal de la retraite), qui représentent en totalité approximativement 30%, on pourrait donc conclure que la population active serait de 20% ou +/- 1.100 personnes plus élevée qu'elle ne l'est réellement aujourd'hui.

Les jeunes demandeurs d'emploi représentent actuellement 10% des demandeurs d'emploi. Ensemble avec les moins de 30 ans, ils représentent au total 27,22 % des demandeurs d'emploi de notre commune.

La catégorie d'âge la plus touchée est celle des 40 à 49 ans.

Sur les 152 demandeurs d'emplois de notre commune (au total 180, dont reclassements 28) il y avait 29 personnes dans une mesure d'emploi (CAE, CIE, ATI, OTI,...), dont 29 hommes et 9 femmes.

Au 1^{er} décembre 2012, sur les 18 jeunes demandeurs d'emploi en dessous de 25 ans, il y avait un seul inscrit au service emploi-jeunes de l'ADEM qui n'avait pu être placé. Les autres se trouvaient soit dans une mesure de placement, soit étaient sanctionnés par les services de l'ADEM pour non-respect des dispositions réglementaires et légales ou des règles du jeu de l'ADEM.

La politique d'emploi de l'administration communale de Roeser

1. Mesures spéciales – contrat d'appui emploi

Le collège échevinal avait décidé en 2012 d'offrir à 3 jeunes de notre commune la possibilité d'avoir un emploi à durée déterminée dans le cadre d'un contrat d'appui emploi (CAE), dont un au service administratif et deux au service technique de l'administration.

Aujourd'hui, nous occupons un jeune CAE au service administratif, qui était le seul inscrit au service emploi-jeunes au 1^{er} décembre. Trois autres candidats potentiels pour le ou les postes au service technique ont été exclus par le service compétent de l'ADEM pour non-respect des dispositions légales ou réglementaires ou des règles de jeu de l'Agence pour le développement de l'emploi.

Ces 2 postes pourront éventuellement être occupés en 2013.

Débat sur la situation du chômage sur le territoire de la commune de Roeser



2. Soutien financier et logistique du CIGL Roeserbann

Le CIGL Roeserbann offre en 2013, 24 postes à durée déterminée, pour des demandeurs d'emploi non-qualifiés. Ces postes sont répartis dans les équipes « Environnement » et « Réiserbänner Handkesselchen » en activité dans les communes de Roeser et Weiler-la-Tour. Les demandeurs d'emplois peuvent être engagés entre 6 mois et 24 mois au maximum et reçoivent pendant leur parcours au CIGL plusieurs cycles de formation, afin d'augmenter leurs chances de retrouver un emploi sur le 1er marché de l'emploi.

Actuellement, deux résidents de notre commune bénéficient d'un placement au CIGL.

Ce taux relativement faible s'explique principalement par le profil des demandeurs d'emploi assignés par l'ADEM aux différents CIG et initiatives d'emploi en général.

Les demandeurs les plus jeunes sont aujourd'hui plutôt orientés vers d'autres mesures d'emploi que les CIG. Outre l'âge des demandeurs d'emploi, la qualification est un autre critère pour être orienté vers le CIGL Roeserbann. Pour l'ADEM, le demandeur ne peut avoir aucune qualification : ce sont donc généralement des demandeurs qui ont quitté leur parcours scolaire après l'enseignement fondamental, ou le cycle inférieur de l'enseignement secondaire, secondaire technique ou complémentaire.

Dans le passé, nous avons un nombre supérieur de résidents de notre commune, mais il semble qu'actuellement aucun autre résident ne remplisse les conditions pour être assigné vers le CIGL. Récemment, un troisième résident, engagé depuis février 2012 au CIGL, est malheureusement décédé. Il faut en outre souligner qu'un des deux bénéficiaires résidents, a pu débiter un apprentissage-adulte en vue de l'obtention d'un CATP comme employé administratif.

Il y a lieu de souligner que parmi l'équipe encadrante, composée d'agents sous contrat à durée indéterminée, il y a deux résidents de notre commune.

3. Apprentissage et études en cours d'emploi

Au service technique, nous avons actuellement 2 apprentis dans le métier de jardinier-paysagiste. En principe, c'est le seul métier, pour lequel nous sommes outillés pour offrir un apprentissage.

A la Maison Relais, nous occupons actuellement une apprentie dans le métier de l'auxiliaire de vie, et 6 agents engagés comme aide-éducateurs à temps partiel, qui font des études pour avoir le diplôme d'éducateur gradué (dit éducateurs en cours d'emploi)

4. Travailleurs handicapés

La Commune occupe aujourd'hui 3 salariés à tâche manuelle sous le statut de travailleur handicapé (deux ouvriers non-qualifiés, un aide-cuisinier avec CITP). De plus, un salarié à tâche intellectuelle sous le statut d'employé administratif et une éducatrice, reconnue comme travailleur handicapé, font partie du personnel communal.

Débat sur la situation du chômage sur le territoire de la commune de Roeser



Résolution sur la politique de l'emploi

- Considérant que le nombre de demandeurs d'emploi ne cesse d'augmenter au Luxembourg en général et que l'évolution sur le territoire de notre commune est sensiblement pareille ;
- Considérant que les autorités communales ont un rôle important à jouer en la matière par leur proximité par rapport aux citoyens, mais aussi aux entreprises sur leur territoire ;
- Estimant que les autorités communales ont déjà, dans le passé, fait des efforts d'offrir des places d'apprentissage, des emplois à durée déterminée et indéterminée, ainsi que par leur soutien aux organismes de l'économie sociale ;
- Considérant que la réalisation du « Parc Luxite » comme zone d'activité high-tech peut offrir des opportunités pour créer de nouveaux emplois sur le territoire de notre commune ;
- Considérant que les zones d'activités existantes peuvent par des restructurations et nouvelles constructions créer de nouvelles potentialités pour des petites et moyennes entreprises et des créations d'emplois y subséquentes ;
- Considérant que la décentralisation de l'Agence pour le Développement de l'Emploi, avec l'ouverture de l'antenne de Dudelange, territorialement responsable pour notre commune, crée de nouvelles opportunités de collaboration avec l'administration communale ;
- Considérant qu'une analyse plus approfondie de la situation des demandeurs d'emploi résidant dans notre commune, au niveau de leurs qualifications, s'impose ;
- Entendu le collège des bourgmestre et échevins en ses explications sur la situation du chômage dans la commune de Roeser ;
- vu la loi communale ;

Le conseil communal charge le collège des bourgmestre et échevins

- d'identifier des possibilités supplémentaires éventuelles de postes d'apprentissage dans les différents services de l'administration communale (apprentissage des jeunes, comme apprentissage-adultes) ;
- d'offrir, selon un programme défini, des contrats à durée déterminée à des jeunes qualifiés et non-qualifiés dans les différents services de l'administration communale, leur permettant de pouvoir gagner en expérience professionnelle et d'augmenter leurs chances d'employabilité sur le 1^{er} marché du travail ;
- d'analyser les possibilités de pouvoir offrir des postes de « mise au travail » à des bénéficiaires RMG de notre commune aussi bien dans un service de l'administration communale, comme dans les associations conventionnées à la commune ;
- d'organiser une « journée emplois », éventuellement en collaboration avec l'ADEM, afin d'informer les entreprises et employeurs de notre commune sur les mesures d'emploi et de ré-emploi existantes et afin d'avoir un échange sur les possibilités de collaboration entre la commune et les entreprises et la commune et l'ADEM ;
- de créer sur le site communal une rubrique « Jobs » permettant aux employeurs locaux de déclarer des vacances de poste et aux demandeurs d'emploi d'insérer leur demande d'emploi.
- de présenter au plus tard à la rentrée 2014 un premier bilan et une nouvelle situation du chômage dans notre commune.